

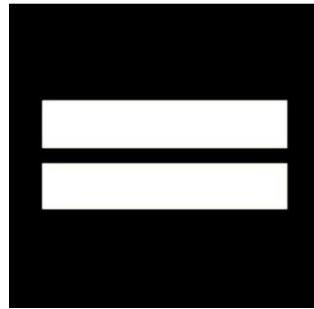


# FLASH INFO

## CONDITIONS D'INSCRIPTION EXAMEN PROFESSIONNEL PREMIER SURVEILLANT

L'**UFAP UNSa Justice** vous informe que suite à vos nombreuses questions, nous avons interrogé les services de la DAP sur les conditions statutaires pour candidater à l'examen professionnel pour l'accès au grade de Premier Surveillant au titre de l'année 2023.

Tel qu'obtenu par la seule **UFAP UNSa Justice** dans le cadre du plan de requalification du corps de commandement, il faut bien avoir atteint **le 3eme échelon de surveillant / brigadier** et justifier **de quatre ans de services effectifs dans le corps** et ceci jusqu'à fin de décembre 2024.



L'**UFAP UNSa Justice** reste à votre disposition pour tous renseignements.

Pantin, le 31 mai 2022  
La Fédération